

des ressources minérales situées au large de ses côtes, dépendra finalement de l'issue des travaux de la Conférence.

Le Canada et l'Occident

Pour le Canada, la coopération entre les démocraties industrielles est une condition *sine qua non* pour promouvoir la paix et la prospérité mondiales, ainsi que la liberté et la justice. Ayant ces objectifs à l'esprit, le gouvernement canadien estime qu'il est de la plus grande importance que les nations fortement industrialisées répondent positivement et avec dynamisme aux défis qui s'offrent à elles. En 1976, ces nations ont d'ailleurs fait preuve d'une conscience plus aiguë des nécessités de l'interdépendance mondiale et d'une volonté de créer un nouveau climat international.

Dans un monde en constant changement, le maintien de saines relations avec les États-Unis demeure une pierre angulaire de la politique étrangère du Canada. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement, étant donné l'envergure, la diversité, la complexité et le caractère unique de ces relations bilatérales. Qui plus est, en tant que première puissance mondiale, les États-Unis continuent d'exercer une énorme influence sur une multitude de questions internationales intéressant le Canada. En conséquence, l'un des objectifs essentiels du gouvernement est de multiplier les avantages que les deux pays tirent de leurs relations, tout en poursuivant au maximum les intérêts et les objectifs proprement canadiens.

La principale initiative du Canada en 1976 a été de prendre de nouvelles dispositions importantes en vue de raffermir ses liens bilatéraux avec les autres pays industrialisés. Ses rapports établis de longue date avec les pays de l'Europe de l'Ouest — en particulier ceux de la Communauté européenne — ont continué d'offrir d'excellentes possibilités parallèles d'expansion commerciale et de coopération industrielle, d'échanges culturels et scientifiques et de consultation et de collaboration dans divers domaines d'intérêt commun. Ils ont encore été resserrés par la conclusion de l'Accord-cadre de coopération économique et commerciale avec la Communauté.

La visite que le premier ministre a effectuée au Japon en novembre a permis d'étendre et de diversifier nos relations bilatérales avec ce pays. A cette occasion, les deux pays ont en effet signé un accord-cadre de coopération économique et un accord culturel destinés à élargir les programmes et les échanges déjà en cours, à en créer de nouveaux et à renforcer la coopération pour la rendre mutuellement avantageuse. L'ensemble de ces deux accords influencera l'aspect et le cours des relations dans des domaines couvrant un large éventail d'intérêts communs.

Enfin, la visite que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a effectuée durant l'été, en Australie et en Nouvelle-Zélande, a resserré les liens déjà étroits entre le Canada et ces deux pays.

L'année 1976 n'a pas été fertile en événements sensationnels, bien que l'élection de nouveaux dirigeants dans un certain nombre de pays ait eu des répercussions considérables. Les Canadiens, quant à eux, se souviendront de 1976 comme étant l'année des Jeux d'été de la XXI^e Olympiade, tenus en juillet à Montréal, à Kingston et dans plusieurs autres villes, avec tout ce qu'ils ont comporté d'attractions et suscité de tensions. L'année a été essentiellement une période de transition, un temps de réflexion sur des situations nouvelles et de recherche d'un juste équilibre. Les décisions relatives aux grandes questions de l'heure — les négociations commerciales multilatérales, la *Conférence sur la coopération économique internationale*, la *Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, les mesures consécutives à la *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe*, les pourparlers sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces, les entretiens sur la limitation des armements stratégiques (SALT), le Moyen-Orient et l'Afrique australe — ont été reportées à 1977 pour plus amples négociations. Par ailleurs, on pourrait dire de 1976 qu'elle a été une année d'efforts constructifs pour trouver des terrains d'entente, une année de stabilisation où s'est maintenu ou accéléré l'élan amorcé en vue des grandes décisions à prendre au cours des douze mois à venir.